

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 7 NOVEMBRE 1992
ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR DE SEANCE

RAPPORT N° 92/5-19

Protocole d'Intentions
avec la Commune de Santa Cruz de Tenerife (Canaries)

RAPPORT N° 92/5-20

Convention-cadre sur le Programme Insertion Développement
(P.I.D.) avec l'Etat

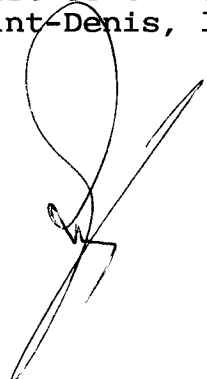
RAPPORT N° 92/5-21

Convention Université 2000
avec l'Etat, la Région, le Département et l'Université

Sur proposition du Maire invoquant l'urgence des dossiers sus-visés, le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE DES VOTANTS l'inscription à l'Ordre du Jour de Séance des Rapports n° 92/5-19 à n° 92/5-21.

A l'UNANIMITE DES VOTANTS, le Conseil Municipal approuve les termes du Protocole d'Intentions et des Conventions P.I.D. et Université 2000 précités, et autorise le Maire à signer ces actes.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 13 NOV. 1992



Pour le Maire absent
Michel CHAN-LIAT
2ème Adjoint

